

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux, tenue le **05 juillet 2023 à 14 h 00** à l'hôtel de ville de la ville de Coteau-du-Lac.

Étaient présentes Mesdames Andrée Brosseau, Myriam Sauvé et Messsieurs Sylvain Brazeau, Patrick Delforge ainsi que Madame Pamela Nantel trésorière et Jacques Legault secrétaire tous formant quorum sous la présidence de Madame Andrée Brosseau.

Madame Andrée Brosseau, présidente, a ouvert l'assemblée à 14 h 36 tout en s'assurant qu'il y a un nombre suffisant de membres du conseil pour former quorum.

2541-07-23 Ouverture de l'assemblée

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE la présente séance soit ouverte.

ADOPTÉE

2542-07-23 Adoption de l'ordre du jour

**Il est proposé par Monsieur Patrick Delforge
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration approuve l'ordre du jour daté du 05 juillet 2023.

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 7 juin 2023;
4. Approbation des comptes à payer au 5 juillet 2023;
5. Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 516 500 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2023;
6. Financement règlement d'emprunt no.8 – Acceptation de l'offre;
7. Ouverture de compte chez Desjardins;
8. Varia;
9. Parole à l'assistance;
10. Levée de l'assemblée ordinaire du 05 juillet 2023.

ADOPTÉE

2543-07-23 Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 07 juin 2023

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 07 juin 2023 à 14 :00.

ADOPTÉE

2544-07-23 Approbation des comptes à payer au 05 juillet 2023

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Sylvain Brazeau
Et résolu à l'unanimité**

QUE le conseil d'administration de la Régie d'Assainissement des Coteaux autorise le paiement des comptes au 05 juillet 2023 au montant total de 1 359 556.54\$ à savoir les chèques numéro 4565 à 4574 pour un montant de 1 350 059.92\$ ainsi que les paiements par transferts électroniques à la Banque Nationale pour un montant de 9496.62\$. le chèque no.4565 est annulé.

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

2545-07-23 Résolution de concordance relativement à un emprunt par billets au montant de 1 516 500 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2023

ATTENDU QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Régie d'assainissement des Coteaux souhaite emprunter par billets pour un montant total de 1 516 500 \$ qui sera réalisé le 12 juillet 2023

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1er alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

Les billets seront datés du 12 juillet 2023;

Les intérêts seront payables semi-annuellement, le 12 janvier et le 12 juillet de chaque année;

Les billets seront signés par le (la) président et le (la) trésorier(ère) ou secrétaire;

Les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2024.	272 800 \$	
2025.	287 300 \$	
2026.	302 500 \$	
2027.	318 500 \$	
2028.	335 400 \$	(à payer en 2028)
2028.	0 \$	(à renouveler)

ADOPTÉE

2546-07-23 Financement règlement d'emprunts numéro 8 – Acceptation de l'offre

Date d'ouverture :	5 juillet 2023	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	3 ans et 1 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	12 juillet 2023
Montant :	1 516 500 \$		

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des Coteaux a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 12 juillet 2023, au montant de 1 516 500 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges

272 800 \$	5,36000%	2024
287 300 \$	5,36000%	2025
302 500 \$	5,36000%	2026
318 500 \$	5,36000%	2027
335 400 \$	5,36000%	2028

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,36000%

Financière Banque nationale inc.

272 800 \$	5,60000%	2024
287 300 \$	5,35000%	2025
302 500 \$	5,10000%	2026
318 500 \$	5,00000%	2027
335 400 \$	4,90000%	2028

Prix : 98,94100

Coût réel : 5,44886%

Banque Royale du Canada

272 800 \$	5,64000%	2024
287 300 \$	5,64000%	2025
302 500 \$	5,64000%	2026
318 500 \$	5,64000%	2027
335 400 \$	5,64000%	2028

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,64000%

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme « Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges » est la plus avantageuse;

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Madame Myriam Sauvé
Et résolu à l'unanimité**

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Régie d'assainissement des Coteaux accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DE VAUDREUIL-SOULANGES pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2023 au montant de 1 516 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 8. Ces billets sont émis au prix de 100,00 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

ADOPTÉE

2547-07-23 Ouverture de compte chez Desjardins

ATTENDU QUE la Régie d'assainissement des Coteaux a accepté l'offre de Caisse Desjardins Vaudreuil-Soulanges pour son emprunt par billets en date du 12 juillet 2023 au montant de 1 516 500 \$ effectué en vertu du règlement d'emprunt numéro 8.

ATTENDU QUE La Régie n'a pas de compte ouvert chez Desjardins, mais qu'il est nécessaire d'en avoir un pour l'émission des billets en lien avec le prêt.

**Il est proposé par Madame Myriam Sauvé
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE les membres du conseil d'administration approuvent l'ouverture d'un compte chez Desjardins

QUE les signataires en soit les mêmes que pour tout autres effet bancaires, soit :

Madame Andrée Brosseau, présidente
Monsieur Sylvain Brazeau, vice-président
Madame Pamela Nantel, trésorière
Monsieur Jacques Legault, secrétaire

ADOPTÉE

**PROCÈS-VERBAL DE LA RÉGIE
D'ASSAINISSEMENT DES COTEAUX**

Varia

Parole à l'assistance

Aucune intervention

2540-06-23 Levée de l'assemblée ordinaire du 05 juillet 2023

**Il est proposé par Monsieur Sylvain Brazeau
Appuyé par Monsieur Patrick Delforge
Et résolu à l'unanimité**

QUE l'assemblée ordinaire du 05 juillet 2023 soit levée à 14 h 57

ADOPTÉE

Andrée Brosseau, présidente

Jacques Legault, secrétaire